



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de la Communication
Interministérielle
et de la Représentation de l'État**

CABINET

Mâcon, le 16 NOV. 2020

Le préfet de Saône-et-Loire

à

Mesdames et messieurs les maires du département
de Saône-et-Loire
(en communication à mesdames et messieurs
les sous-préfets)

Objet : Journée nationale du 11 novembre 2020 relative à la commémoration de la Victoire et de la Paix et d'Hommage à tous les morts pour la France

La situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies dans le format habituel (public, nombreux porte-drapeaux, représentants d'associations, présence de troupes...). Cependant, étant donné le caractère fédérateur de la commémoration, le Gouvernement a décidé d'autoriser la tenue des cérémonies du 11 novembre 2020 en format restreint. Cette année, elle revêtira une dimension particulière, en marquant le 100^e anniversaire du choix du Soldat inconnu.

Une cérémonie peut donc être organisée par le maire en veillant au respect strict des gestes barrières et de la distance entre les personnes :

- Il n'y aura pas de public. La population est invitée à s'associer à la commémoration en portant le bleuet de France à la boutonnière et en aidant cette œuvre par un don en ligne en se connectant à l'adresse suivante : www.onac-vg.fr/dons/
- Vous pourrez éventuellement associer, sans obligation, un porte-drapeau jeune.
- Vous pourrez être accompagné d'autres élus pour procéder au dépôt de gerbe. Le nombre de personnes présentes devra être réduit et ne pourra excéder 10 personnes.

Lors de la cérémonie, il sera procédé à un dépôt de gerbe et à la lecture du message ministériel. Les bâtiments publics seront pavoisés aux couleurs nationales.

Le préfet,

Julien CHARLES